

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2022

---

MIEUX ALLIER L'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE -  
(N° 4850)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF3

présenté par  
M. Mignola, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 7, substituer aux mots :

« société objet »

les mots :

« société dont les parts ou actions font l'objet ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.